



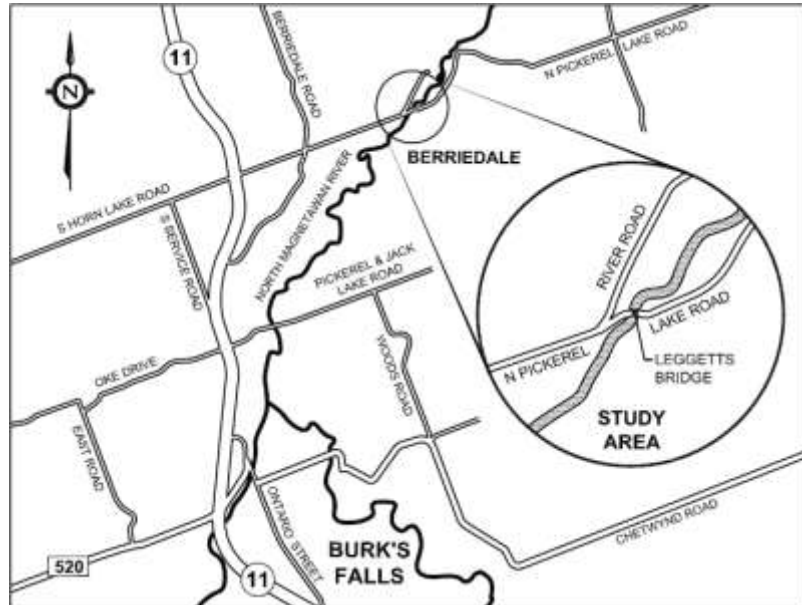
Améliorations Pont Leggetts La Commune d'Armour Évaluation Écologique – Classe B

NOTIFICATION – FIN D'ÉTUDE

La Commune d'Armour (la Commune) a complété une étude Évaluation Écologique (EA) Classe « B » pour compléter la conception d'ingénierie et les services d'administration à la construction reliés aux améliorations du Pont Leggetts dans la Commune d'Armour (voir la Carte ci dessous). Le Pont de Leggetts est situé sur la Route « North Pickerel Lake Road » et traverse la Rivière Magnetawan nord. Le but des améliorations est de assurer la circulation sécuritaire après que la construction est complété, de fournir l'accès suffisant dans le secteur pour les résidences locales, les services d'urgences, les véhicules d'entretien, touristes et visiteurs. Cette étude est subventionnée conformément à la série de conditions inclus dans le Fonds Chantiers Canada.

La Carte Géographique du Secteur

Cette étude est dirigée conformément aux conditions d'une Évaluation Écologique (EA) Classe « B » comme prescrit dans le document Municipal Class Environmental Assessment de l'Association des Ingénieurs Municipal (octobre 2000, modifié en 2007). Le processus inclut une consultation avec le publique et une consultation par une agence de revue, l'évaluation d'alternatives, l'évaluation des effets potentiels sur l'environnement, et l'identification de mesures raisonnables pour réduire les effets défavorables.



Un Rapport Écologique d'Étude (ESR) a été préparé pour documenter le processus de planification et prise de décision. Par cette Notification, l'ESR est disponible au publique pour une période de revue de 30 jours conformément aux conditions du processus du Classe Municipale EA. Dépendant des commentaires reçus à la suite de cette Notification et les approbations nécessaires, l'intention de la Commune d'Armour est de procéder avec la conception détaillées et la construction comme présenté dans l'ESR.

Le Rapport Écologique d'Étude sera disponible pour la revue publique le 1 décembre, 2009 pour une période de 30 jours (de calendrier) au bureau de la Commune d'Armour et la Bibliothèque publique de « Burk's Falls ».

Les commentaires et les informations à propos de ce projet sont présentement recueillis par l'Équipe d'Étude conformément aux conditions de l'Acte d'Évaluation Écologique de la province d'Ontario (Ontario Environmental Assessment Act). Si vous souhaitez recevoir des informations ou être ajouté à la liste d'adresses de ce projet, s'il vous plaît contactez un des suivants :

Wendy Whitwell
Clerk Administrator
Township of Armour
56 Ontario Street, P.O. Box 533
Burk's Falls, ON P0A 1C0
Phone: (705) 382-3332 or (705) 382-2954
Fax: 705-382-2068
Email: clerk@armourtownship.ca

Mike Poskin B.A., M.A.
Environmental Planner
The Greer Galloway Group Inc.
973 Crawford Drive
Peterborough, ON K9J 3X1
Phone: (705) 743-5780 Ext. 229
Fax: (705) 743-9592
E-mail: mposkin@greergalloway.com

Si les inquiétudes qui se présentent pendant la période de revue prescrite ne peut pas être résolu par la discussion avec la Commune d'Armour, une personne ou groupe peut demander que le Ministre de l'Environnement demande que le projet doit se conformer à Partie II de l'Acte d'Évaluation Écologique. Ceci exposerait alors le projet à une évaluation écologique individuelle. Cette demande (s'est référée ordinairement à un « Part II Order) doit être reçu par le Ministre pendant le période de revue de 30 jour (de calendrier), à l'adresse énumérée. Une copie doit aussi être envoyé à Mme Wendy Whitwell à la Commune d'Armour. Si aucune demande est reçue sur ou avant jeudi, le 31 décembre, 2009, la Commune peut procéder avec la conception de détail et la construction du projet.

Minister of the Environment
4905 Dufferin Street Toronto, Ontario M3H 5T4 Telephone: 416-739-4826 Fax: 416-739-4776 Email: EnviroInfo.Ontario@ec.gc.ca

Merci d'avoir participé à cette étude